



Cercle Nautique du Verdon
Mairie du Verdon-sur-Mer
33123 Le Verdon-sur-Mer
Tel : 05 56 73 62 22
cn.verdon@wanadoo.fr
www.voile-medoc.com

Un projet incompatible avec les activités nautiques de l'estuaire

➔ Les conséquences directes sur l'activité du club

> Le club en zone de danger

L'actuel site de l'école de voile, l'anse de la Chambrette, est très proche du lieu d'implantation envisagé (1200 m de l'apponement, 700 m du bord du site). Afin de juger de la dangerosité de cette implantation, nous nous sommes référés aux chiffres énoncés par M. Emiel, du bureau des risques technologiques, au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD) (cf. réunion du 22 octobre à Soulac).

Il apparaît clairement que selon les scénarii envisagés par les services de l'Etat, le club de voile se trouverait dans une zone de danger en cas de problème sur le site. C'est donc toute la plage de la Chambrette (dont son accès depuis la route) qui serait exposée.

Quel avenir pour la plage de la Chambrette ? Quelle distance de sécurité retiendront les services de l'Etat ? Dans tous les cas, il y aura fermeture au moins partielle de la plage. Quelles seront les conséquences financières sur la vie du club ?

	Scénario d'accident	Distance de danger
Fos Cavaou (Méditerranée)	Jet enflammé à partir d'une canalisation Rupture d'un bras de GNL Fuite + nuage	830 mètres 750 mètres 1000 mètres
Montoir (Atlantique)	Rupture de canalisation Rupture des réservoirs	1310 mètres 1000 mètres

Qui sommes-nous ?

Le Club Nautique du Verdon est une association créée en 1960. Le club est situé plage de la Chambrette. Nous regroupons à l'heure actuelle plus d'une centaine de licenciés. Chaque année, plus de 500 personnes se forment à la voile dans nos locaux.

Nos activités se déroulent tout au long de l'année. Durant les six mois de saison touristique, nous initions à la voile (légère et habitable) et au kayak. Le reste de l'année, l'activité du club est importante :

- l'école de sport, dont certains skipper connus sont issus (Lalou Roucayrol),
- la voile scolaire,
- l'organisation de manifestations et de régates (niveau local et international). Le club entretient un partenariat privilégié avec Port Médoc depuis son ouverture. Nous organisons conjointement la mini 6,50 et les régates d'estuaire.

Depuis 2000, le club connaît un essor important vu l'engouement actuel pour les sports nautiques. Le nombre d'adhérents et le chiffre d'affaire ont quadruplé et cette croissance ne se dément pas. Cela nous amène à employer 2 personnes à temps plein et 6 personnes pendant la saison. Nos seules limites actuelles sont la vétusté des locaux.

> Le plan d'eau utilisé pour l'apprentissage

La zone de navigation de la base de voile est définie par Port Médoc et le môle d'escale.

Vu la dangerosité des plages océanes, l'implantation actuelle du club de voile (dans l'anse de la Chambrette) est la seule envisageable au Verdon.

Ce plan d'eau protégé, idéal pour l'apprentissage de la voile, est le seul habilité sur l'estuaire girondin par l'Education Nationale et autorisé par Jeunesse et Sports. Nous y organisons d'ailleurs chaque année une classe de voile en partenariat avec l'école du Verdon-sur-Mer.

Il est utilisé à l'Est ou à l'Ouest de la base de voile en fonction des courants. Pour la sécurité de la navigation, les moniteurs emmènent leurs stagiaires contre courant. Nous sommes ainsi amenés à naviguer à proximité du môle en mer descendante. Mais il arrive fréquemment que, faute de vent, des bateaux dérivent jusqu'à l'appontement. Ils seraient alors dans la zone d'exclusion des 200 mètres pour un méthanier à quai.

Les manœuvres d'appontement d'un méthanier sont longues et nécessitent une zone d'exclusion de 1 mile (1852 m), selon M. Follin, Commandant du Port. Durant ce laps de temps (non encore estimé par le maître d'ouvrage), la navigation est paralysée jusqu'à Port Médoc. Que devient l'activité du club de voile pendant cette période ?

> La Chambrette : une plage à protéger

La plage de la Chambrette est un lieu bien connu à la fois des familles qui viennent s'y baigner en toute sécurité, et des amateurs de voile et de sports nautiques (planche à voile, kite-surf). Pendant que les parents se baignent, les enfants pratiquent la voile au club. Très fréquentée, cette plage est un lieu où tourisme, activités nautiques et de loisirs vivent en parfaite entente.

Or, l'entrée de la plage est très proche du site choisi par 4GAS (distance à l'appontement : 1100 m, distance au bord du site : 650 m). Une telle proximité implique une désaffectation du site qui pourrait être néfaste à notre activité.

Mais le critère de dangerosité n'est pas le seul à prendre en compte...

Le maître d'ouvrage a annoncé un rejet d'eau chlorée important dont nous ne savons toujours pas, à l'heure actuelle, s'il sera ou non intermittent et à quel moment il sera effectué. Cette eau javellisée est de nature à diminuer l'attrait touristique du site.

Mais il y a plus grave concernant notre activité. Le maître d'ouvrage parle d'un refroidissement, en plein été, de plus de 2 degrés dans une zone de 300 à 400 m autour du lieu de rejet. Il ne prend pas en compte l'influence des courants et ne publie pas les données sur lesquelles il se base pour cette estimation.

Or, à l'heure actuelle, l'intérêt principal de la plage est la température de l'eau (supérieure de 2°C par rapport à l'océan). Cette baisse de température nuira à la fréquentation de la plage et donc à la fréquentation du club.

Enfin, nous imaginons très difficilement une activité touristique sur la plage durant les 3 années de travaux. Le touriste ne supportera pas de subir, sur son lieu de villégiature, les désagréments sonores d'un tel chantier.

Accepter un tel projet, c'est accepter la mort programmée de la plage de la Chambrette.

➔ Les conséquences quant à la navigation sur l'estuaire

> La «bulle de sécurité» autour du méthanier

Selon le port autonome, la zone de sécurité autour d'un méthanier en déplacement sera de 1 mile (1852 m). Dans cette zone, nul navire ne doit croiser la route d'un méthanier. La gêne sur la navigation à voile est donc évidente.

Un bateau à voile se déplace beaucoup plus lentement qu'un méthanier. Il est même susceptible, en cas d'absence de vent, de stagner. Lorsque nous sortirons de Port Médoc, devons-nous

nous renseigner sur les départs et arrivées des méthaniers afin de pouvoir naviguer ? Et au niveau du club de voile, situé à moins d'un mile du passage obligatoire des bateaux, que fait-on pendant cette période ? Si nous ne pouvons naviguer, c'est toute notre activité qui est menacée.

Pour un bateau qui se situerait dans l'axe de déplacement d'un méthanier, ou à l'entrée du port de plaisance, le danger est très important. Faute de vent ou en cas de panne moteur, un voilier est tributaire du courant. Il ne pourra pas se dégager de la zone de navigation du méthanier.

Ne doit-on pas craindre une recrudescence des incidents maritimes face à la Chambrette ?

> Dangerosité d'une «autoroute maritime»

Le maître d'ouvrage prévoit 1 à 3 méthaniers par semaine. Cependant, le Port Autonome de Bordeaux a parlé par ailleurs d'une extension possible du site qui amènerait un surcroît du nombre de rotations de navires avec 240 méthaniers par an.

Que devient la plaisance dans ce contexte là ?

Actuellement, en cas de mauvais temps, les cargos se réfugient dans l'anse de la Chambrette.

Ou iraient-ils si la voie de navigation des méthaniers doit rester dégagée ?

Et si un méthanier devait stationner, la zone de mouillage se situe face à l'école de voile et à l'entrée de Port Médoc. Dans ce cas encore, notre activité devient impossible.

> Témoignage sur la dangerosité des passes

Malgré les dires des pilotes de la Gironde, il s'avère que la passe de l'Ouest est connue pour sa dangerosité. Le banc de la «mauvaise», situé entre Cordouan et la Coubre, ne porte pas ce nom pour rien ! De nombreux accidents ont eu lieu. Il suffit de regarder le nombre des épaves à l'Ouest du chenal (entre les bouées 1 à 9) pour se rendre compte des incidents survenus.

D'autre part, on nous annonce un tirant d'eau minimum de 12 mètres pour un méthanier en nous expliquant que, par zones, le chenal a 15 mètres de profondeur. C'est oublier que fréquemment les houles dépassent 5 mètres. La hauteur d'eau fluctue donc entre 10 et 20 mètres. Le risque de talonnage est alors grand. C'est d'ailleurs ce qui explique que les gros pétroliers ne viennent plus au Verdon.

Si un méthanier vient à talonner (ou, au pire, à s'échouer) dans cette zone, comment les bateaux rentrent-ils dans l'estuaire ? C'est alors toute la navigation qui est neutralisée.

Les activités nautiques sont des sports de pleine nature qui s'accordent parfaitement avec l'environnement préservé du Nord Médoc.

L'avenir du club de voile est étroitement lié à cette image «nature» qui pourrait être irrémédiablement entachée par l'implantation d'une industrie lourde, classée SEVESO.

Il est ensuite lié au développement de Port Médoc et au maintien des activités touristiques. Depuis plusieurs années, le club a su se développer avec la proximité du port commercial.

Notre activité est compatible avec une industrie à condition de ne pas modifier l'usage du plan d'eau et de faire fuir le tourisme. Ce n'est pas le cas dans le projet présenté.

Et c'est pour cette raison, qu'à l'unanimité, les membres du bureau du club de voile s'opposent à l'implantation de ce port méthanier.



Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Pour joindre la Commission particulière du débat public :

Commission particulière du débat public - Projet de terminal méthanier au Verdon
17, cours du chapeau rouge - 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 52 59 31 - Fax : 05 56 52 71 47

Courriel : contact@debatpublic-terminal-leverdon.org

Site internet : www.debatpublic-terminal-leverdon.org